

Cote du document: EB 2014/LOT/P.16
Date: 31 octobre 2014
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de don à la République du Tchad pour le Projet d'amélioration de la résilience des systèmes agricoles au Tchad (PARSAT)

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ibrahima Bamba

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2530
courriel: i.bamba@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: **Approbation**

Table des matières

| | |
|--|------------|
| Sigles et acronymes | ii |
| Carte de la zone du projet | iii |
| Résumé du financement | iv |
| Recommandation pour approbation | 1 |
| I. Contexte stratégique et justification | 1 |
| A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural | 1 |
| B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats | 1 |
| II. Description du projet | 2 |
| A. Zone d'intervention et groupe cible | 2 |
| B. Objectifs de développement du projet | 2 |
| C. Composantes/résultats | 3 |
| III. Exécution du projet | 4 |
| A. Approche | 4 |
| B. Cadre organisationnel | 5 |
| C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs | 5 |
| D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance | 6 |
| E. Supervision | 7 |
| IV. Coût, financement et avantages du projet | 7 |
| A. Coût du projet | 7 |
| B. Financement du projet | 8 |
| C. Résumé des avantages et analyse économique | 8 |
| D. Durabilité | 9 |
| E. Identification et atténuation des risques | 9 |
| V. Considérations d'ordre institutionnel | 10 |
| A. Respect des politiques du FIDA | 10 |
| B. Alignement et harmonisation | 10 |
| C. Innovations et reproduction à plus grande échelle | 10 |
| D. Participation à l'élaboration des politiques | 11 |
| VI. Instruments et pouvoirs juridiques | 11 |
| VII. Recommandation | 11 |
| | |
| Annexe | |
| Accord de financement négocié | 12 |
| | |
| Appendice | |
| Cadre logique | |

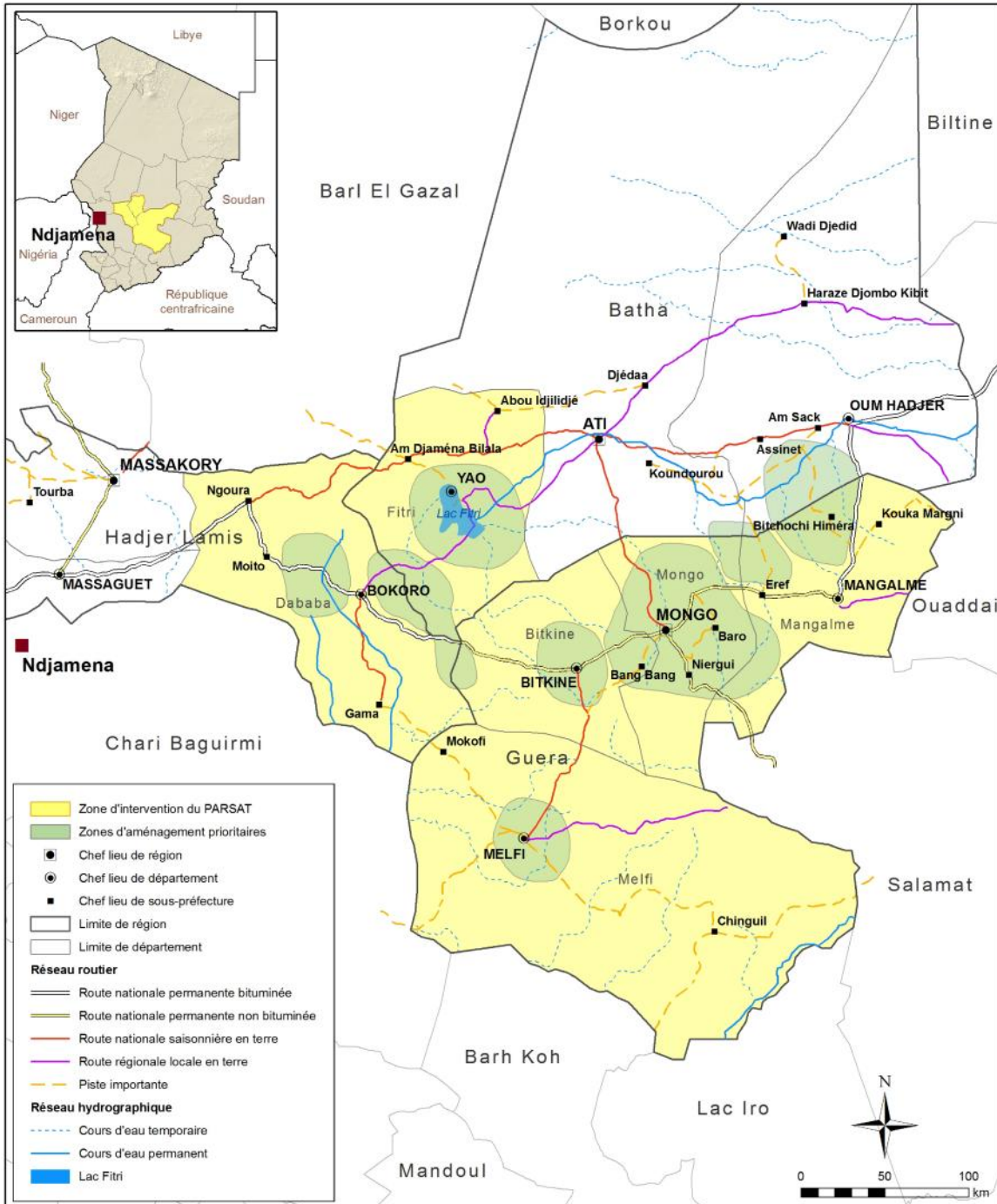
Sigles et acronymes

| | |
|----------|---|
| ASAP | Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne |
| CEP | Champs-écoles paysans |
| COSOP-AR | Programme d'options stratégiques pour le pays axé sur les résultats |
| FEM | Fonds pour l'environnement mondial |
| FPMA-FEM | Fonds pour les pays les moins avancés du Fonds pour l'environnement mondial |
| PADER-G | Programme d'appui au développement rural dans le Guéra |
| PANA | Programme d'action national d'adaptation |
| PAN-LCD | Programme d'action national de lutte contre la désertification |
| PND | Plan national de développement |
| PROHYPA | Projet d'hydraulique pastorale en zone sahélienne |
| PSANG-II | Projet de sécurité alimentaire au Nord-Guéra - phase II |
| PTBA | Plan de travail et budget annuel |
| SDA | Schéma directeur agricole |
| SYGRI | Système de gestion des résultats et de l'impact |
| S&E | Suivi-évaluation |
| UCGP | Unité de coordination et de gestion du programme |

Carte de la zone du projet

République du Tchad

Projet d'amélioration de la résilience des systèmes agricoles au Tchad (PARSAT)



Source: FIDA; 12/03/2014

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République du Tchad

Projet d'amélioration de la résilience des systèmes agricoles au Tchad (PARSAT)

Résumé du financement

| | |
|--|--|
| Institution initiatrice: | Fonds international de développement agricole (FIDA) |
| Pays bénéficiaire du don: | République du Tchad |
| Organisme d'exécution: | Ministère de l'agriculture et de l'irrigation |
| Coût total du projet: | 36,2 millions d'USD |
| Montant du don du FIDA: | 11,15 millions de DTS (équivalant approximativement à 17,2 millions d'USD) |
| Montant du don au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP): | 3,24 millions de DTS (équivalant approximativement à 5 millions d'USD) |
| Cofinanceur: | Fonds pour les pays les moins avancés du Fonds pour l'environnement mondial (FPMA-FEM) |
| Montant du cofinancement: | 7,3 millions d'USD |
| Contribution du pays bénéficiaire du don: | 6,1 millions d'USD |
| Contribution des bénéficiaires: | 0,6 million d'USD |
| Institution chargée de la préévaluation: | FIDA |
| Institution coopérante: | Supervision directe par le FIDA |

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don en faveur de la République du Tchad pour le Projet d'amélioration de la résilience des systèmes agricoles au Tchad (PARSAT), telle qu'elle figure au paragraphe 51.

Proposition de don à la République du Tchad pour le Projet d'amélioration de la résilience des systèmes agricoles au Tchad (PARSAT)

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Le Tchad, pays enclavé de 1 284 000 kilomètres carrés (km²), compte 11,5 millions d'habitants (chiffre de 2011). La croissance démographique est de 2,6% par an et la densité de population moyenne s'établit à 8,9 habitants au km². La population est surtout rurale (72%) et jeune (45% des habitants ont moins de 15 ans). Le Tchad fait partie des pays les moins avancés, à faible revenu et à déficit vivrier. En huit ans de politique de lutte contre la pauvreté, le taux de pauvreté est passé de 55% en 2003 à 46,7% en 2011. L'indice de développement humain reste faible, le pays s'étant classé au 184^e rang sur 186 en 2013. Selon l'Indice de la faim dans le monde 2012 publié par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), le score du Tchad (28,3) reste alarmant, et 42% de la population est en situation d'insécurité alimentaire sévère ou modérée, principalement dans la bande sahélienne – la région la plus vulnérable du pays – où intervient le projet.
2. Grâce à la production pétrolière, qui a démarré en 2003, le produit intérieur brut (PIB) par habitant est passé de 200 USD en 2001 à 690 USD en 2011. Entre 2002 et 2013, le budget de l'État a quadruplé, mais le taux de croissance du PIB, en prix constants, présente des résultats en dents de scie, oscillant au cours des trois dernières années entre 13% et 1,8%. Avant l'avènement de l'ère pétrolière, l'économie reposait sur le secteur rural, qui fournissait 80% des exportations. Le pétrole, qui représente aujourd'hui 40% du PIB, tire l'économie vers le haut et réduit la dépendance des recettes d'exportation à l'égard de l'agriculture. Le Tchad, tributaire des investissements étrangers, est attractif dans les secteurs du pétrole, de l'agro-industrie et des infrastructures.
3. La contribution de l'agriculture au PIB est tombée de 21% au début des années 2000 à 8,7% en 2007. Le secteur agricole emploie pourtant plus de 1,8 million de personnes (65% de la population active), dont plus de la moitié sont des femmes. Le système de production de type extensif repose sur une agriculture de subsistance pratiquée sur de petites exploitations familiales d'une superficie de 2 à 5 hectares. Les céréales, qui constituent la base de l'alimentation, représentent la plus grande part des cultures vivrières pratiquées, mais les niveaux de production sont bas et fortement dépendants de conditions climatiques variables, voire aléatoires.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

4. La zone sahélienne est la région la plus vulnérable du Tchad, aussi bien en termes d'insécurité alimentaire que face au changement climatique. Elle recèle pourtant un important potentiel agricole peu exploité. Outre la sécheresse, le changement climatique se caractérise par une grande variabilité du régime pluviométrique, une alternance entre sécheresse et inondations, parfois au cours de la même saison, et une tendance à l'élévation de la température. La vulnérabilité des petites

exploitations et de leurs systèmes de production au changement climatique constitue un handicap dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

5. La vulnérabilité est principalement liée à la disponibilité et à la gestion de l'eau, qui conditionnent la viabilité et la durabilité de l'activité agricole. La variabilité de la pluie et de sa répartition, ainsi que l'augmentation de son intensité, ont un impact direct sur: i) les cultures pluviales et le calendrier agricole; ii) les cultures de décrue et les cultures irriguées (disponibilité et mobilisation de l'eau); et iii) les infrastructures rurales (notamment les pistes).
6. Les deux principales raisons d'être du PARSAT seront d'augmenter durablement les productions agricoles en saison et en contre-saison en réduisant les risques liés au changement climatique, et d'appuyer la diversification des sources sûres de revenus. Cette vision s'inscrit dans le droit fil des priorités du Plan national de développement (PND), du Schéma directeur agricole (SDA), du Programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN-LCD) et du Programme d'action national d'adaptation (PANA) aux changements climatiques.
7. Le PARSAT concorde également avec la stratégie arrêtée par le FIDA pour le Tchad aux termes du programme d'options stratégiques pour le pays axé sur les résultats (COSOP-AR) 2010-2015, dont les objectifs prioritaires sont: i) l'amélioration de l'accès à l'eau et sa gestion durable par les populations rurales pauvres; et ii) l'amélioration de l'accès aux marchés de produits et d'intrants agricoles dans les filières où les ruraux pauvres ont un avantage comparatif. Le PARSAT s'inspire des axes d'intervention définis dans le COSOP-AR, en prenant en considération les enseignements tirés des projets achevés et en cours. Ses activités complètent les autres interventions du FIDA dans les mêmes régions, à savoir: i) le Programme d'appui au développement rural dans le Guéra (PADER-G), qui intervient en amont selon trois axes: le développement d'infrastructures sociocommunitaires, la structuration et l'appui aux organisations de producteurs, et le développement d'instruments de microfinance dans la région du Guéra; et ii) le Projet d'hydraulique pastorale en zone sahélienne (PROHYPA), qui appuie le développement des communautés et systèmes pastoraux et œuvre à la réduction des conflits en zone agropastorale. Le PARSAT exploitera aussi les acquis du Projet de sécurité alimentaire au Nord-Guéra – phase II (PSANG-II) et du PADER-G en ce qui concerne les banques de soudure et les activités d'éducation qui ont fait la preuve de leur efficacité pour améliorer les conditions de vie des populations rurales pauvres.

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

8. Le PARSAT interviendra dans les quatre départements de la région du Guéra et les départements du Fitri (région du Batha) et du Dababa (région de l'Hadjer-Lamis). Le groupe cible se compose des ménages agricoles vulnérables dépendant de la production vivrière (dont 60% de céréales) pratiquée sur une superficie moyenne de 2 à 3 hectares, du petit élevage et d'activités d'appoint en contre-saison, dont le maraîchage, qui représente une activité de résilience très recherchée par les populations rurales. Le projet concernera environ 35 000 ménages, soit quelque 175 000 bénéficiaires directs (dont 40% de femmes et 30% de jeunes). Les ménages bénéficiant directement du projet représentent environ 25% des ménages ruraux sédentaires vivant dans la zone d'intervention.

B. Objectifs de développement du projet

9. L'objectif global du PARSAT est de contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et des revenus des ménages ruraux dans la zone du projet. Son objectif de développement est d'améliorer la résilience des systèmes agricoles et de l'économie des ménages ruraux face au changement climatique et aux chocs externes.

C. Composantes/résultats

10. Le projet s'articulera autour des trois composantes présentées ci-après.

Composante 1. Sécurisation contre les risques climatiques et intensification des productions agricoles

11. Sous-composante 1.1. Amélioration du captage et de la gestion de l'eau à usage agricole. Le PARSAT appuiera la réhabilitation ou la réalisation d'aménagements de captage de l'eau, en tenant compte des caractéristiques physiques et socioéconomiques de chaque zone. Les superficies aménagées se répartiront ainsi: i) 700 hectares de cultures maraîchères; ii) 5 000 hectares de cultures de décrue; et iii) 4 300 hectares de cultures pluviales. Au total, 10 000 hectares seront réhabilités ou aménagés, au profit de 22 100 producteurs. Le projet appuiera la mise en place d'associations d'usagers et de leurs comités de gestion, qu'il formera et accompagnera pour qu'ils puissent assurer la gestion et l'entretien courant.
12. Sous-composante 1.2. Intensification de systèmes de production résilients. Le PARSAT appuiera l'intensification des systèmes de production de céréales (mil, sorgho), de cultures complémentaires (arachide, sésame, niébé, etc.), de cultures maraîchères et de petit élevage, qui sont des spéculations dont la complémentarité est importante pour améliorer la résilience. Le premier volet d'activités concernera la formation des producteurs sur l'amélioration des itinéraires techniques. Au total, les 800 champs-écoles paysans (CEP) bénéficieront à 20 000 producteurs. Les autres formations toucheront 2 890 personnes. Le second volet d'activités concernera l'accès aux semences, l'appui à la recherche-développement de variétés vivrières à cycle plus court ou plus résistantes, et l'accès aux intrants vétérinaires. Au total, 95 producteurs multiplicateurs de semences et 90 auxiliaires féminines de santé animale bénéficieront de formations et d'accompagnement.
13. Sous-composante 1.3. Mesures transversales d'accompagnement. Le premier volet d'activités concernera des mesures d'accompagnement qui ont déjà démontré leur pertinence et leur complémentarité pour accompagner les activités productives des personnes défavorisées. Le PARSAT proposera trois types d'activités d'éducation: i) alphabétisation; ii) éducation nutritionnelle; et iii) éducation environnementale. Au total, au moins 6 400 personnes auront accès à l'alphabétisation, 5 000 à des séances d'éducation nutritionnelle, et 5 700 à des séances d'éducation environnementale. Le second volet comprendra des activités d'information et de suivi climatiques sous les formes suivantes: i) réhabilitation ou installation de 18 stations météorologiques et appui à leur exploitation; ii) appui au suivi de l'environnement et du changement climatique, avec l'établissement d'un système d'information géographique; iii) appui au suivi agroécologique en collaboration avec le Centre mondial d'agroforesterie (CIRAF); et iv) appui au suivi de la nappe phréatique avec l'installation de 18 piézomètres.

Composante 2. Valorisation des productions et appui aux activités économiques des ménages ruraux

14. Sous-composante 2.1. Désenclavement des zones de production. Le PARSAT se concentrera sur la réalisation de 106 ouvrages de traitement de "points critiques" et le profilage de pistes sur un linéaire global de 100 km pour améliorer la praticabilité d'un certain nombre d'axes en saison des pluies. En concertation avec les autorités locales, il impulsera la création d'associations chargées de l'entretien des ouvrages de franchissement réalisés. Ces associations bénéficieront d'une formation et seront dotées d'un lot initial d'outils d'entretien.
15. Sous-composante 2.2. Appui au stockage. Le PARSAT construira ou réhabilitera 40 magasins communautaires de stockage et banques de soudure destinés à abriter diverses activités, en fonction des demandes. Le projet financera aussi la formation, l'accompagnement et des visites d'échange pour les membres d'organisations de

producteurs et les comités de gestion responsables des activités menées dans les magasins.

16. Sous-composante 2.3. Appui aux activités économiques des ménages. Cette sous-composante appuiera la promotion de 300 activités génératrices de revenus pour les plus vulnérables (3 000 bénéficiaires). Pour éviter de se disperser et pouvoir mettre en place une expertise et un appui solide, ces activités concerneront un nombre limité de domaines – séchage et conservation de légumes et de fruits, production d'huiles, apiculture, et séchage/conservation de poissons dans la région du lac Fitri. Le but est de fournir formation, accompagnement technico-économique et capital productif (à l'exclusion de fonds de roulement) à ceux qui sont démunis, afin qu'ils puissent développer une activité économique rentable en saison sèche. Ces activités génératrices de revenus seront mises en place selon le principe du partage des coûts: le budget du projet prendra en charge la totalité des frais de formation et 85% de la fourniture des actifs productifs. En matière d'appui à la commercialisation, le projet soutiendra: i) la sensibilisation et l'organisation des producteurs volontaires autour de la mise en marché des produits; ii) l'appui à des opérations de recherche de marchés et de vente groupée; et iii) la participation de producteurs à des foires régionales ou nationales.

Composante 3. Coordination, gestion administrative et financière du projet

17. La composante 3 portera sur: i) la coordination et la gestion administrative et financière du projet; ii) le suivi-évaluation (S&E), la gestion des savoirs et la communication, avec un accent particulier sur l'adaptation au changement climatique; et iii) l'appui institutionnel et le dialogue politique en matière de changement climatique et d'adaptation de l'agriculture paysanne.

III. Exécution du projet

A. Approche

18. L'exécution de ce projet d'une durée de sept ans sera scindée en deux phases de 3,5 ans. Un examen à mi-parcours mené conjointement par le gouvernement, le FIDA et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) permettra d'évaluer si la stratégie et l'approche du PARSAT sont toujours valides ou nécessitent des ajustements.
19. Chaque fois que possible, la mise en œuvre des activités sera réalisée selon le principe du "faire faire" et du "faire avec". Pour l'exécution des opérations de terrain, des protocoles d'accord seront conclus avec différents prestataires de services, sélectionnés en fonction de critères techniques et de critères d'expertise dans le domaine d'intervention recherché, mais également de fiabilité et de professionnalisme.
20. Les ressources de l'ASAP et celles du Fonds pour les pays les moins avancés du FEM (FPMA/FEM) financeront de manière complémentaire des actions qui permettent de: i) protéger les bassins versants et améliorer la mobilisation de l'eau de surface; ii) promouvoir une irrigation efficace et durable à l'échelle de la parcelle; iii) protéger les pistes contre les inondations; et iv) améliorer l'information climatique pour mieux adapter les calendriers agricoles et suivre les changements observés et leurs impacts. Un appui institutionnel (concertation, consultations et échanges) permettra de mieux intégrer les priorités d'adaptation des petits exploitants dans les politiques nationales d'adaptation au changement climatique et de mobiliser des ressources financières supplémentaires pour améliorer leur résilience.

B. Cadre organisationnel

21. Le Ministère de l'agriculture et de l'irrigation assurera la tutelle technique. Le projet sera piloté au niveau national par le Comité national de pilotage déjà en place pour le PADER-G, élargi au point focal du FEM. Ce comité se réunira deux fois par an pour évaluer et valider le plan de travail et budget annuel (PTBA).
22. La planification, la coordination et le S&E, ainsi que la gestion des ressources du PARSAT, seront assurés par l'unité de coordination et de gestion (UCGP) actuelle du PADER-G, qui deviendra l'UCGP du PADER-G et du PARSAT, et dont le personnel sera renforcé. L'UCGP sera basée à Mongo, avec un bureau de liaison à N'Djaména pour faciliter les activités de logistique et de communication au niveau central. Des antennes de projet seront mises en place dans les départements du Dababa et du Fitri.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

23. **Planification.** La planification du PARSAT reposera sur: i) le cadre logique; et ii) le PTBA, qui comprendra un plan de passation des marchés détaillant la nature des marchés, les montants prévisionnels et les dates d'exécution des différentes étapes de la procédure. Le PTBA sera élaboré chaque année en octobre en s'appuyant sur la compréhension et l'assimilation préalables du cadre logique par l'UCGP, les coordonnateurs des ministères impliqués, les opérateurs de mise en œuvre et les bénéficiaires.
24. **Suivi-évaluation et Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI).** Le système de S&E du PARSAT tirera parti de l'expérience du PADER-G et reprendra les procédures du manuel de S&E de ce programme, qui dispose d'un système informatique de gestion de données répondant aux exigences du SYGRI et permettant: i) de saisir les données de manière décentralisée au niveau des régions; et ii) d'obtenir à tout moment un état des lieux précis des réalisations matérielles. La saisie et le traitement sécurisés des données seront assurés au moyen du système informatique du PADER-G, en gardant un accès distinct pour les deux projets.
25. Le personnel dédié au S&E sera étoffé. À Mongo, il comprendra un responsable du S&E, secondé par deux assistants, dont l'un s'occupera spécifiquement du suivi des indicateurs relatifs au changement climatique et à l'environnement. Chaque antenne disposera d'un assistant chargé du S&E qui assurera la gestion de la base de données. Le S&E participatif, assuré par les bénéficiaires eux-mêmes, sera encouragé au niveau des comités des activités ou des organisations de producteurs encadrés. Ces derniers seront formés et accompagnés de manière à être à même d'enregistrer de manière systématique et harmonisée les bénéficiaires des appuis du projet et les résultats des activités.
26. **Suivi-évaluation des aspects relatifs au changement climatique et à l'environnement.** L'assistant chargé de ces questions assurera également la sensibilisation et la formation de tous les agents et partenaires du PARSAT en matière de prise en compte et de suivi de ces aspects.
27. **Gestion des savoirs et communication.** Le responsable des activités d'information, d'éducation et de communication du PADER-G et du PARSAT élaborera, en collaboration avec ses collègues, la stratégie de gestion des savoirs et de communication du PARSAT. La collecte, l'exploitation et la communication de données concernant l'environnement et le changement climatique étant un aspect novateur dans le PARSAT, l'assistant chargé du S&E et le responsable des activités d'information, d'éducation et de communication devront collaborer étroitement. Le projet utilisera différents canaux de communication permettant d'atteindre un large public pour un coût raisonnable (partenariats avec les radios rurales, diffusion d'un

bulletin d'information, utilisation d'un site web attractif, ou encore participation à des séminaires nationaux et internationaux).

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

28. **Modalités de gestion financière.** La gestion et la coordination du PARSAT seront confiées à l'UCGP existante du PADER-G, qualifiée et expérimentée en gestion financière. Le système de gestion financière a été évalué pour vérifier sa conformité aux exigences du FIDA en matière de risque fiduciaire. Ce risque est jugé "moyen", et les mesures permettant de l'atténuer sont, entre autres: i) un plan d'appui et de formation du service administratif et financier (SAF); ii) le renforcement du personnel financier; iii) l'harmonisation des procédures de comptabilité et gestion financière des financements du PARSAT et du PADER-G, regroupées dans un manuel des procédures unique; iv) la préparation conjointe des PTBA et des plans de passation des marchés des deux interventions (PADER-G et PARSAT); v) la gestion et la comptabilité parallèles mais séparées des fonds du PARSAT et du PADER-G; vi) le suivi des engagements et réalisations financières au moyen d'un logiciel de comptabilité déjà bien maîtrisé par le SAF; et vii) des rapports financiers intermédiaires conjoints présentés chaque trimestre au FIDA et au ministère de tutelle. La mise à jour du manuel des procédures du PADER-G pour intégrer le financement du PARSAT figurera parmi les conditions de décaissement du financement.
29. **Flux de fonds.** Trois comptes désignés, sur lesquels seront crédités respectivement les financements du FIDA, du FPMA/FEM et de l'ASAP, seront ouverts dans une banque commerciale de N'Djaména ayant l'agrément du FIDA. La dotation initiale des comptes désignés couvrira approximativement les six premiers mois de dépenses du PARSAT. Ces montants seront spécifiés dans la lettre à l'Emprunteur. Trois comptes d'opérations seront ouverts auprès de la Caisse urbaine de Mongo pour assurer le règlement des dépenses du projet. Les comptes désignés et comptes d'opérations seront administrés par le Coordonnateur et le responsable administratif et financier selon le principe de la double signature.
30. **Audits interne et externe.** En l'absence de fonction d'audit interne, un suivi de proximité en matière de contrôle interne sera assuré trimestriellement pendant les deux premières années du PARSAT par un cabinet d'audit régional recruté à cet effet. Un audit externe des comptes du projet, répondant aux normes internationales, sera réalisé chaque année par un cabinet externe.
31. **Passation des marchés.** Le projet adoptera les procédures de passation des marchés du PADER-G, qui sont conformes aux directives du FIDA. Malgré de légères améliorations, le circuit d'approbation des marchés sur financement extérieur reste très long. Forts de l'expérience du PSANG-II et du PROHYPA, le FIDA et le Gouvernement tchadien sont convenus, à la conception du PADER-G, d'inscrire dans l'Accord de financement la création d'une Commission technique d'évaluation et d'approbation des marchés, chargée d'analyser et d'approuver les marchés d'un montant inférieur ou égal à 50 millions de francs CFA, ce qui a permis au PADER-G de gagner un temps considérable. Des commissions analogues seront créées dans le Batha et l'Hadjer-Lamis.
32. **Gouvernance.** Selon l'indice de perception de la corruption établi par Transparency International, le Tchad se classe au 165^e rang sur les 174 pays analysés en 2012. Le PARSAT va favoriser la bonne gouvernance dans sa mise en œuvre, notamment grâce à: i) la représentation des producteurs au sein du Comité national de pilotage; ii) la mise en place de procédures de sélection de prestataires reposant sur la transparence et l'appel à concurrence; iii) la participation des bénéficiaires à l'ouverture et l'adjudication des offres au niveau régional, et au suivi des travaux; et iv) la formation des comités de gestion des associations et organisations de producteurs en matière de règles et outils de bonne gouvernance.

E. Supervision

33. Le projet sera supervisé directement par le FIDA, en consultation avec le Ministère de l'agriculture et de l'irrigation, le Ministère de l'économie, du plan et de la coopération internationale, le Ministère de l'environnement et des ressources halieutiques et le FEM, une à deux fois l'année.

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

34. Le coût total du projet, imprévus physiques et financiers inclus, est estimé à 36,2 millions d'USD, soit 18,1 milliards de francs CFA. Les coûts de base s'élèvent à 32 millions d'USD, auxquels s'ajoute une provision pour imprévus de 4,2 millions d'USD (13%). Les coûts de base se répartissent comme suit: i) 58% pour la composante 1 (sécurisation contre les risques climatiques et intensification des productions agricoles); ii) 19% pour la composante 2 (valorisation des productions et appui aux activités économiques des ménages ruraux"); et iii) 23% pour la composante 3 (coordination, gestion et suivi-évaluation).

Tableau 1

Synthèse des coûts du projet par composante et sous-composante

| | En milliers de FCFA | En milliers d'USD | % Devises | % Total coûts de base |
|--|------------------------|----------------------|--------------|-----------------------------|
| | Total | Total | | |
| A. Sécurisation contre les risques climatiques et intensification des productions agricoles | | | | |
| 1. Amélioration du captage et de la gestion de l'eau agricole | 4 464 797,9 | 8 929,6 | 29 | 28 |
| 2. Intensification de systèmes de production résilients | 3 457 143,9 | 6 914,3 | 35 | 22 |
| 3. Mesures transversales d'accompagnement | 1 322 282,3 | 2 644,6 | 38 | 8 |
| Sous-total | 9 244 224,1 | 18 488,4 | 33 | 58 |
| B. Valorisation des productions et appui aux activités économiques des ménages ruraux | | | | |
| 1. Désenclavement des zones de production | 1 072 072,6 | 2 144,1 | 31 | 7 |
| 2. Appui au stockage | 1 317 545,0 | 2 635,1 | 33 | 8 |
| 3. Appui aux activités économiques des ménages et des jeunes | 693 895,3 | 1 387,8 | 40 | 4 |
| Sous-total | 3 083 512,8 | 6 167,0 | 34 | 19 |
| C. Coordination, gestion administrative et financière du projet | | | | |
| Coordination et gestion du projet | 3 188 218,5 | 6 376,4 | 11 | 20 |
| Suivi-évaluation et gestion des savoirs | 314 943,3 | 629,9 | 35 | 2 |
| Appui institutionnel et dialogue politique | 163 771,5 | 327,5 | 28 | 1 |
| Sous-total | 3 666 933,3 | 7 333,9 | 14 | 23 |
| Total coûts de base | 15 994 670,2 | 31 989,3 | 29 | 100 |
| Imprévus physiques | 601 947,2 | 1 203,9 | 35 | 4 |
| Imprévus financiers | 1 503 314,6 | 3 006,6 | 15 | 9 |
| TOTAL COÛT DU PROJET | 18 099 932,0 | 36 199,9 | 28 | 113 |

Tableau 2
Répartition du financement par catégorie de dépenses et par bailleur de fonds

(en milliers d'USD)

| | Gouvernement | | FIDA | | FEM | | Bénéficiaires | | ASAP | | Total | | Devises | Monnaie locale (hors taxes) | Droits et taxes |
|-------------------------------------|----------------|-------------|-----------------|-------------|----------------|-------------|---------------|------------|----------------|-------------|-----------------|--------------|-----------------|-----------------------------|-----------------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | | | |
| I. Coûts d'investissement | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Génie civil | 2 131,5 | 17,9 | 4 575,0 | 38,5 | 3 138,1 | 26,4 | 499,7 | 4,2 | 1 536,3 | 12,9 | 11 880,6 | 32,8 | 3 447,4 | 6 301,6 | 2 131,5 |
| B. Équipement et matériel | 206,1 | 13,6 | 452,1 | 29,9 | 111,7 | 7,4 | 63,6 | 4,2 | 677,3 | 44,8 | 1 510,8 | 4,2 | 697,6 | 607,1 | 206,1 |
| C. Biens, services et intrants | 26,2 | 17,9 | 83,8 | 57,4 | 8,0 | 5,5 | 27,9 | 19,1 | - | - | 145,9 | 0,4 | 42,5 | 77,2 | 26,2 |
| D. Véhicules | 99,9 | 18,0 | 217,8 | 39,2 | 238,5 | 42,9 | - | - | - | - | 556,2 | 1,5 | 218,1 | 238,2 | 99,9 |
| E. Ateliers | 13,9 | 5,0 | 124,4 | 44,9 | - | - | - | - | 138,8 | 50,1 | 277,1 | 0,8 | - | 263,2 | 13,9 |
| F. Consultations ^a | 1 475,2 | 18,0 | 4 408,7 | 53,8 | 973,9 | 11,9 | - | - | 1 337,9 | 16,3 | 8 195,7 | 22,6 | 3 063,2 | 3 657,3 | 1 475,2 |
| G. Formation | 946,5 | 16,8 | 1 008,1 | 17,9 | 2 373,4 | 42,1 | - | - | 1 309,6 | 23,2 | 5 637,7 | 15,6 | 2 186,9 | 2 504,3 | 946,5 |
| Total coûts d'investissement | 4 899,2 | 17,4 | 10 870,0 | 38,5 | 6 843,6 | 24,3 | 591,2 | 2,1 | 5 000,0 | 17,7 | 28 203,9 | 77,9 | 9 655,8 | 13 648,9 | 4 899,2 |
| II. Coûts récurrents | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Coûts de fonctionnement | 389,1 | 18,0 | 1 772,8 | 82,0 | - | - | - | - | - | - | 2 161,9 | 6,0 | 410,4 | 1 362,3 | 389,1 |
| B. Salaires et indemnités | 812,2 | 13,9 | 4 557,4 | 78,1 | 464,4 | 8,0 | - | - | - | - | 5 834,0 | 16,1 | - | 5 250,6 | 583,4 |
| Total coûts récurrents | 1 201,4 | 15,0 | 6 330,2 | 79,2 | 464,4 | 5,8 | - | - | - | - | 7 996,0 | 22,1 | 410,4 | 6 613,0 | 972,6 |
| TOTAL COÛT DU PROJET | 6 100,6 | 16,9 | 17 200,2 | 47,5 | 7 307,9 | 20,2 | 591,2 | 1,6 | 5 000,0 | 13,8 | 36 199,9 | 100,0 | 10 066,2 | 20 261,9 | 5 871,8 |

^a Inclut les études et l'assistance technique nationale et internationale

B. Financement du projet

35. Le PARSAT absorbera intégralement l'allocation 2013-2015 du FIDA pour le Tchad, soit environ 17,2 millions d'USD, sous forme de don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD). Cette allocation sera complétée par un don du FPMA-FEM de 7,3 millions USD et un don d'environ 5 millions d'USD au titre de l'ASAP du FIDA. La contribution du gouvernement s'élève à 6,1 millions d'USD, dont 5,9 millions d'USD pour prendre en charge les taxes et impôts, et celle des bénéficiaires à 0,6 million d'USD, en espèces ou en nature.

C. Résumé des avantages et analyse économique

36. Les principaux avantages directs quantifiables seront: i) une augmentation durable de la production; ii) une augmentation des revenus tirés d'activités de production végétale, petit élevage, stockage et activités génératrices de revenus; et iii) à titre temporaire, un filet de sécurité pour les plus vulnérables avec des travaux à haute intensité de main-d'œuvre en saison sèche. Les avantages indirects et/ou non quantifiables seront: i) de nouvelles possibilités d'emploi dans l'agriculture pour les jeunes; ii) des avantages environnementaux importants (meilleure gestion des eaux et des sols); et iii) des retombées en termes d'alphabétisation et d'éducation permettant une meilleure intégration sociale des plus vulnérables.
37. Les principaux avantages institutionnels seront: i) une structuration des populations, en associations et organisations de producteurs, autour d'activités clés essentielles à l'amélioration de leur résilience; ii) la formation de personnel de terrain pour fournir des services d'appui-conseil appropriés; et iii) l'implication des services techniques et des autorités locales dans l'accompagnement d'investissements communautaires productifs.
38. L'analyse économique, basée sur une période de 20 ans, aboutit à un taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet de 17% et une valeur actuelle nette (VAN) de 6,9 millions d'USD pour un coût d'opportunité du capital de 12%. L'analyse de sensibilité montre que la rentabilité économique du projet reste assurée dans tous les scénarios (diminution des bénéfices, augmentation des charges, et décalage des bénéfices dans le temps).

D. Durabilité

39. Les éléments suivants favoriseront la durabilité des interventions du PARSAT:
- i) aménagements simples de capture et de valorisation des eaux de surface ou de nappe souterraine de faible profondeur, dont les bénéficiaires sont en mesure d'assurer la gestion et l'entretien;
 - ii) promotion de systèmes de production agricole durables reposant sur des techniques agroécologiques et non sur l'utilisation importante d'intrants commerciaux, permettant d'augmenter l'efficacité de l'eau;
 - iii) formation institutionnelle des organisations de producteurs, pour augmenter leur capacité à assurer des services de proximité de qualité aux producteurs;
 - iv) amélioration des capacités de stockage et diversification des activités afférentes, en particulier moyennant le développement des services de banques de soudure;
 - v) possibilité donnée aux personnes vulnérables d'augmenter leur capital productif dans le cadre d'activités génératrices de revenus, qui constitue un facteur de durabilité à condition de choisir et d'encadrer judicieusement les types d'activités retenus;
 - vi) construction d'ouvrages de franchissement de "points critiques" en matériaux durables et faciles d'entretien; et
 - vii) contribution au suivi et à l'exploitation des données climatiques dans la zone du projet.

E. Identification et atténuation des risques

40. Les risques et les mesures d'atténuation envisageables sont énumérés ci-après:
- a) Faible densité de population et enclavement de certaines zones de production, entraînant des surcoûts et retards importants dans la réalisation des activités.
 - Le projet interviendra dans des zones à fort potentiel au sein desquelles la population active est concentrée et aidera au désenclavement des zones de production ciblées.
 - b) Pour la réalisation d'aménagements de captage d'eau, faible disponibilité d'entreprises qualifiées, et main-d'œuvre insuffisante en saison sèche.
 - Le projet communiquera à temps sur les travaux à haute intensité de main-d'œuvre proposés en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, et il s'appuiera sur la liste des entreprises et tâcherons ayant effectué des travaux de qualité pour le PSANG-II, le PADER-G et le PROHYPA.
 - c) Populations encore peu sensibles aux questions de préservation de l'environnement et/ou à la bonne gestion de biens communautaires.
 - Les avantages économiques tirés par la population des travaux d'aménagement (simples) proposés devraient atténuer ce risque.
 - d) Risque élevé en matière de sécurité compte tenu de l'instabilité dans le Sahel et de la crise en République centrafricaine.
 - Le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS) assurera la formation du personnel du projet à l'utilisation des radios et aux règles de sécurité. Les missions se déplaceront en convoi ou feront appel aux Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies, tout en restant en liaison permanente avec l'UNDSS.
 - e) Risque social moyen, du fait des tensions ou conflits potentiels entre éleveurs transhumants et agriculteurs ou éleveurs sédentaires.
 - Le PARSAT a été conçu de concert avec l'équipe du PROHYPA, ce qui a permis de cerner ce risque de manière très précise et de proposer un ensemble de mesures de nature à favoriser la paix en zone agropastorale.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

41. La conception du PARSAT prend en compte les politiques et les principes d'intervention du FIDA explicités dans le Cadre stratégique pour la période 2011-2015. Une démarche privilégiant l'équité entre les sexes sera appliquée de manière transversale à l'ensemble des activités prévues dans les composantes techniques. L'accompagnement des organisations de producteurs, la présence de représentants de sexe féminin au sein des comités de gestion des aménagements réalisés, ainsi que les activités d'alphabétisation et d'éducation nutritionnelle sont parmi les mesures prévues en application des directives portant sur la parité hommes-femmes. Le PARSAT suivra également la stratégie du FIDA en termes de partenariat. À cet égard, la sélection des opérateurs chargés de la mise en œuvre se fera par voie de mise en concurrence et les protocoles d'accord préciseront les résultats et objectifs à atteindre. Conformément à la politique du FIDA en matière de gestion des ressources naturelles, le PARSAT élaborera une stratégie visant à améliorer la résilience des systèmes agricoles en se fondant en priorité sur une meilleure gestion et préservation de la terre, de l'eau et des ressources naturelles.

B. Alignement et harmonisation

42. Le PARSAT prend en considération les stratégies nationales du secteur agricole et environnemental du pays. Il est conforme aux quatre objectifs prioritaires du PND concernant le secteur rural, aux quatre premiers axes du SDA, aux trois premiers objectifs du PAN-LCD et aux priorités n^{os} 1, 2, 4, 5 et 10 du PANA, et il contribue à leur réalisation. Le projet concorde également avec le premier objectif du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), qui vise à améliorer les conditions de vie des populations vulnérables en renforçant les capacités des décideurs et des producteurs locaux dans le domaine de l'adaptation au changement climatique.
43. Comme exposé aux sections I.B et V.A, le PARSAT coïncide également avec le COSOP-AR 2010-2015 et avec le Cadre stratégique du FIDA pour la période 2011-2015. Les projets en cours dans le secteur agricole et rural ont également été consultés durant la conception du PARSAT, de manière à maximiser les synergies concrètes et l'harmonisation des approches et à éviter les doubles emplois. Ces interventions sont notamment: i) le Projet d'appui au développement local (Banque mondiale); ii) le Projet d'appui à la production agricole au Tchad (Banque mondiale); iii) le PADER-G; iv) le PROHYPA; v) le Programme national de sécurité alimentaire (gouvernement); vi) le Programme d'appui au développement local et à la gestion des ressources naturelles (Union européenne); vii) le Programme d'appui à l'amélioration du système d'information sur la sécurité alimentaire au Tchad (Union européenne); ou encore viii) le Projet d'appui à la filière gomme arabique (Agence française de développement).

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

44. À l'achèvement du projet, les petits exploitants agricoles ciblés bénéficieront de terres aménagées avec maîtrise complète ou partielle de l'eau selon le cas, dont la mise en valeur sera appuyée grâce aux CEP, mais également par des formations techniques spécialisées et des visites d'échange. Pour obtenir une augmentation des rendements, les itinéraires techniques améliorés expérimentés et diffusés dans les CEP tiendront compte des innovations apportées dans les systèmes de production. Les innovations concernent la meilleure maîtrise de l'eau, l'utilisation des techniques de production améliorées, des équipements de production innovants et des actions de sensibilisation et de formation portant sur la gestion intégrée de la conservation et de la fertilité des sols.

45. Le projet appuiera l'expérimentation de nouvelles variétés et l'émergence d'un réseau de paysans multiplicateurs semenciers qui pourra fournir des semences améliorées pour les cultures vivrières (sorgho, mil et arachide).
46. Comme expliqué ci-dessus, le PARSAT reproduira à plus grande échelle l'expérience positive du PADER-G avec la création, au niveau régional, de nouvelles Commissions techniques d'évaluation et d'approbation des marchés.

D. Participation à l'élaboration des politiques

47. En tant que membre du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), le Tchad a souscrit à la feuille de route de l'Alliance globale pour l'Initiative résilience (AGIR) au Sahel et en Afrique de l'Ouest, qui vise à atteindre l'objectif de "faim zéro" d'ici à 20 ans. Le PARSAT contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques d'AGIR, en particulier en renforçant la nutrition des ménages vulnérables (objectif stratégique 2) et en améliorant durablement la productivité agricole et alimentaire (objectif stratégique 3). En fournissant notamment un appui institutionnel dans le domaine du suivi climatique, le PARSAT conduira des études analytiques et appuiera l'organisation de séminaires et la mise en place de plateformes de consultation servant à alimenter avec des informations concrètes et à jour les débats et les politiques nationales.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

48. Un accord de financement entre la République du Tchad et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
49. La République du Tchad est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA et du Fonds fiduciaire de l'ASAP du FIDA, agissant par l'entremise du FIDA en sa qualité de gestionnaire.
50. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

51. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Tchad un don d'un montant équivalant à onze millions cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (11 150 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le FIDA accordera à la République du Tchad un don au titre de l'ASAP d'un montant équivalant à trois millions deux cent quarante mille droits de tirage spéciaux (3 240 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié: "Projet d'amélioration de la résilience des systèmes agricoles au Tchad (PARSAT)"

(Négociations conclues le 28 mars 2014)

Numéro du don: _____

Numéro du don ASAP: _____

Nom du projet: Projet d'amélioration de la résilience des systèmes agricoles au Tchad ("le Projet" ou "PARSAT")

La République du Tchad ("le Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

Le Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne ("le Fonds fiduciaire ASAP")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

ATTENDU

A) que le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un don pour le financement du Projet décrit à l'annexe 1 du présent Accord;

B) que, lors de sa cent cinquième session, le Conseil d'administration du Fonds a approuvé la proposition de création d'un Fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) du FIDA aux fins du financement, sous forme de dons, d'éléments du portefeuille des projets et programmes financés par le FIDA, en vue de renforcer la capacité d'adaptation des petits paysans au changement climatique dans les cinq domaines correspondant aux principaux résultats du programme ASAP;

C) qu'il résulte, notamment, de ce qui précède que le Fonds fiduciaire ASAP a accepté d'accorder un don au Bénéficiaire pour contribuer au financement du Projet, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

D) que le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) s'est engagé à mettre à la disposition du Fonds, en sa qualité d'Agence d'exécution du FEM, un don afin d'assister le Bénéficiaire pour la mise en œuvre du Projet décrit à l'annexe 1 du présent Accord;

E) que le Bénéficiaire a exprimé son accord pour recevoir un don du Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds PMA) géré par le FEM pour la mise en œuvre du Projet et que le Fonds a accepté de fournir ces fonds au Bénéficiaire conformément aux modalités et conditions établies dans un accord qui sera conclu entre le Fonds et le Bénéficiaire;

F) que le Fonds prendra en charge l'administration du don et du don ASAP et la supervision des activités du Projet financées par le Fonds et le Fonds fiduciaire ASAP;

et

ATTENDU qu'il résulte, notamment, de ce qui précède que le Fonds ainsi que le Fonds fiduciaire ASAP ont accepté d'accorder un don et un don ASAP au Bénéficiaire conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds et le Fonds fiduciaire ASAP accordent au Bénéficiaire un don ainsi qu'un don ASAP ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. A. Le montant du don est de onze millions cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (11 150 000 DTS).
B. Le montant du don ASAP est de trois millions deux cent quarante mille droits de tirage spéciaux (3 240 000 DTS).
2. L'exercice financier débute le 1 janvier et se termine le 31 décembre.
3. Un compte désigné – don ainsi qu'un compte désigné – don ASAP ("Comptes principaux des opérations") libellés en francs de la Communauté Financière Africaine (FCFA) sont ouverts au nom du Bénéficiaire auprès d'une banque commerciale de N'Djaména, ayant une succursale à Mongo et acceptable pour le Fonds, pour le financement du Projet.
4. Un compte de fonds de contrepartie ("Compte de fonds de contrepartie") libellé en FCFA est ouvert au nom du Bénéficiaire auprès d'une banque commerciale de N'Djaména ayant une succursale à Mongo et acceptable pour le Fonds.

5. La contribution du Bénéficiaire au financement du Projet est évaluée à une somme équivalente à quatre millions neuf cent mille dollars des États-Unis (4 900 000 USD), ce montant représente:

- a) L'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens, services et travaux qui seront pris en charge par le Bénéficiaire au moyen d'exonération;
- b) La contribution du Bénéficiaire sous forme de fonds de contrepartie, aux taxes grevant les petites dépenses et à celles pour lesquelles la procédure d'exonération est impossible. À cet effet, le Bénéficiaire mettra à la disposition de l'Unité de coordination et de gestion du Projet (UCGP) la somme en FCFA correspondante dans le Programme de travail et budget annuel (PTBA) aux taxes grevant les petites dépenses et à celles pour lesquelles la procédure d'exonération est impossible. Le Bénéficiaire reconstituera annuellement le Compte de fonds de contrepartie en y déposant les fonds de contrepartie tels qu'ils sont prévus dans le PTBA relatif à l'année du Projet considérée. Le Projet sera inscrit au budget de l'État; et
- c) Les salaires des plantons, gardiens et operateurs radio.

Section C

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'agriculture et de l'irrigation (MAI).
2. Les autres parties au Projet sont notamment le Ministère du développement pastoral et des productions animales (MDPPA), le Ministère de l'environnement et des ressources halieutiques (MERH), les opérateurs techniques ainsi que les partenaires spécialisés.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au septième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

1. L'élément suivant constitue un motif supplémentaire de suspension du présent Accord:
 - a) Les Manuels du Projet ou l'une de leurs dispositions, ont été suspendus, résiliés en tout ou partie, ont fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds et celui-ci considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Projet.
2. Les éléments suivants constituent des conditions préalables additionnelles aux retraits des fonds du financement:
 - a) Aucun retrait ne sera effectué avant que le Bénéficiaire confirme par Arrêté du Ministère de l'économie, du plan et de la coopération internationale que le Comité de pilotage du Projet sera celui du Programme d'appui au développement rural dans le Guéra (PADER-G) élargi au point focal national pour le FEM;
 - b) Aucun retrait ne sera effectué avant que le Bénéficiaire confirme par Arrêté du Ministère de l'agriculture et de l'irrigation la création de l'UCGP du Projet;

- c) Aucun retrait ne sera effectué avant que le Projet ainsi que les fonds de contrepartie relatifs au premier PTBA soient inscrits au budget de l'État;
- d) Aucun retrait ne sera effectué avant que le Manuel de procédures administratives, financières et comptables n'ait été approuvé par le Fonds;
- e) Aucun retrait ne sera effectué avant que le compte désigné – don ainsi que le compte désigné – don ASAP n'aient été ouverts et que les signataires autorisés n'aient été communiqués au Fonds; et
- f) Aucun retrait ne sera effectué avant que l'acte mettant en place la procédure allégée de passation des marchés, tel que décrit au paragraphe 1 de l'annexe 3, n'ait été transmis au Fonds.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Ministre de l'économie, du plan et de
la coopération internationale de
la République du Tchad
Ministère de l'économie, du plan et de
la coopération internationale
B.P. 286
N'Djaména, République du Tchad

Pour le FIDA:

Président
Fonds international de développement
agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Pour le Fonds fiduciaire du Programme
d'adaptation de l'agriculture paysanne:

Président du Fonds international
de développement agricole
En sa qualité de Gestionnaire du Fonds fiduciaire
du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, en date du [DATE], a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et le Fonds fiduciaire ASAP et trois (3) pour le Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DU TCHAD

[Représentant autorisé]

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

FONDS FIDUCIAIRE DU PROGRAMME
D'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Kanayo F. Nwanze
Président du Fonds international
de développement agricole
En sa qualité de Gestionnaire du Fonds fiduciaire
du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Les bénéficiaires du Projet sont les ménages agricoles sédentaires des quatre départements de la région du Guéra (Abtouyour, Bahr Signaka, Guéra, Mangalmé), le département du Fitri dans la région du Batha et le département de Dababa dans la région de l'Hadjer-lamis (la "zone du Projet"). Trois sous-groupes majeurs sont concernés: i) les femmes, ii) chefs de ménages, y inclus les veuves avec de nombreux jeunes enfants à charge, et iii) des jeunes mariés qui viennent de s'installer.
2. *Finalité.* Le Projet a pour finalité de contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et des revenus des ménages ruraux dans la zone du Projet.
3. *Objectif.* L'objectif de développement du Projet est d'améliorer la résilience des systèmes agricoles et de l'économie des ménages ruraux par rapport aux changements climatiques et aux chocs externes.
4. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes suivantes:

Composante 1 – Sécurisation contre les risques climatiques et intensification des productions agricoles

L'objectif de cette composante est de contribuer à l'amélioration du captage et de l'utilisation en agriculture de l'eau, des pratiques et itinéraires techniques agricoles et du niveau d'éducation des populations sur des thématiques vitales pour améliorer le statut social et les conditions de vie des ruraux les plus vulnérables. Cette composante sera réalisée à travers les sous-composantes suivantes:

Sous-composante 1.1. Amélioration du captage et de la gestion de l'eau agricole. Cette sous-composante vise une meilleure mobilisation des eaux de surface et l'amélioration du bilan hydrique sur la parcelle à travers la réalisation de différents travaux d'aménagement à savoir: des seuils d'épandage latéral et des seuils filtrants, des diguettes en terre sur les zones de culture de bérébéré, des ouvrages de stabilisation du fût des puisards traditionnels sur les zones propices au maraîchage et des ouvrages facilitant l'infiltration de l'eau et la réduction de l'érosion des sols au niveau des versants et glacis dédiés aux cultures pluviales.

Sous-composante 1.2. Intensification de systèmes de production résilients. Cette sous-composante vise à intensifier les cultures vivrières et maraîchères à travers les activités suivantes:

- i) La formation des producteurs sur l'amélioration des itinéraires techniques basée sur la réalisation de champs écoles paysans, des formations techniques spécialisées, des formations d'accompagnement en développement organisationnel des organisations de producteurs, des visites d'échanges entre producteurs et des formations et visites d'échanges sur le leadership féminin;
- ii) L'organisation d'un réseau de producteurs multiplicateurs de semences vivrières;
- iii) L'accès aux semences et intrants vétérinaires;
- iv) L'appui à la recherche-développement de variété vivrières; et
- v) La formation et l'appui à l'émergence d'un réseau d'auxiliaires de santé animale pour le petit élevage.

Sous-composante 1.3. Mesures transversales d'accompagnement. Cette sous-composante s'articulera autour des activités suivantes:

- i) L'amélioration du niveau d'instruction de la population cible par la formation en alphabétisation fonctionnelle, l'éducation nutritionnelle et environnementale et une sensibilisation aux changements climatiques. Le Projet formera des formateurs/animateurs et financera le développement du matériel pédagogique;
- ii) La réhabilitation/installation de stations agro-météorologiques, la fourniture de matériel, d'expertise technique ainsi que de la formation aux services agro-hydrométéorologiques et hydrologiques; et
- iii) L'établissement d'un Système d'information géographique (SIG) sur les données environnementales et climatiques et d'un portail d'échange des données. Le Projet fournira l'équipement et matériel nécessaires ainsi que l'assistance technique.

Composante 2 – Valorisation des productions et appui aux activités économiques des ménages ruraux

L'objectif de cette composante est la prise en charge par le Projet de proposition d'activités permettant de valoriser les productions, de générer des revenus additionnels et d'augmenter la résilience globale des populations cibles. Cette composante s'articulera autour des sous-composantes suivantes:

Sous-composante 2.1. Désenclavement des zones de production. Le Projet appuiera des activités visant à améliorer la praticabilité d'axes de circulation existants par le traitement en priorité de points critiques au moyen d'ouvrages de franchissement et le décapage et le reprofilage de piste.

Sous-composante 2.2. Appui au stockage. Le Projet appuiera la construction ou la réhabilitation de magasins communautaires destinés à abriter une banque de soudure, le stockage lié à un crédit dans le Guéra, le groupage des produits pour la commercialisation, des services de stockage de céréales et des points de services de location de petits matériels agricoles.

Sous-composante 2.3. Appui aux activités économiques des ménages. Cette sous-composante s'articule autour de deux volets:

- i) La promotion d'activités génératrices de revenus telles que le séchage et la conservation des légumes et fruits, la production d'huiles, l'apiculture et le séchage et fumage de poisson et l'appui à la commercialisation des produits agricoles à travers des formations techniques et organisationnelles; et
- ii) L'appui à la commercialisation des produits agricoles à travers la sensibilisation et l'organisation des producteurs, l'appui à des recherches de marchés et de vente groupée et la participation de producteurs à des foires.

Composante 3 – Coordination et gestion administrative et financière du Projet

La composante a pour objectif d'assurer la coordination et la gestion opérationnelle, administrative et financière du Projet, le suivi-évaluation ainsi que la gestion des savoirs et l'appui institutionnel et dialogue politique sur les changements climatiques et l'adaptation de l'agriculture paysanne. La structure organisationnelle du Projet comprendra deux niveaux de responsabilités: le niveau de pilotage et de concertation regroupant les ministères et institutions publiques et privées concernés par le Projet (CP); et une unité responsable de la mise en œuvre du Projet chargée d'assurer notamment la coordination, la gestion opérationnelle des activités et des antennes responsables de l'exécution des activités (UCGP) et du suivi de leur exécution sur le terrain.

Sous-composante 3.1. Coordination et gestion administrative et financière du Projet. L'Unité de coordination et de gestion du programme (UCGP) du Programme d'appui au développement rural dans le Guéra (PADER-G) assumera la coordination générale des activités et la gestion administrative et financière du Projet. L'UCGP s'appuiera sur trois antennes: l'une déjà en place à Melfi dans le cadre du PADER-G, et l'établissement de deux antennes, l'une à Bokoro et l'autre à N'Djamena Bilala. Le Projet appuiera également l'établissement d'un bureau de liaison à N'Djamena.

Sous-composante 3.2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs. Le Projet réalisera entre autres les activités suivantes: une enquête de référence, des ateliers annuels d'auto-évaluation et de planification participatifs, des études thématiques et séminaires d'échange, et une mission de revue à mi-parcours.

Sous-composante 3.3. Appui institutionnel et dialogue politique sur les changements climatiques et l'adaptation de l'agriculture paysanne. Le Projet visera l'intégration des risques climatiques et les actions d'adaptation dans les plans d'action des organisations de producteurs. Les activités suivantes seront réalisées par cette sous-composante: des études thématiques concernant l'adaptation de l'agriculture paysanne et la vulnérabilité aux changements climatiques, des séminaires et consultations pour valider les études thématiques, et des plateformes de consultation à l'échelle des régions.

II. Dispositions relatives à l'exécution

5. Agent principal du Projet

5.1. Le Ministère de l'agriculture et de l'irrigation (ci-après désigné comme l'Agent principal du Projet) assurera la tutelle technique du Projet.

6. Comité de pilotage (CP)

6.1. *Établissement et composition.* Le CP du PADER-G élargi au point focal national pour le FEM deviendra le CP du Projet.

6.2. *Responsabilités.* Le CP aura pour responsabilité d'approuver les rapports annuels d'exécution, de valider les PTBA et de veiller à la cohérence du Projet et des PTBA avec les politiques, programmes, projets et activités des autres partenaires. Le CP se réunira au moins deux fois l'an pour évaluer et valider l'avancement du PTBA en cours et pour valider le PTBA de l'année suivante.

7. Unité de coordination et de gestion (UCGP)

7.1. *Établissement et composition.* L'UCGP du PADER-G deviendra l'UCGP du Projet qui sera renforcée par le personnel additionnel suivant: un ingénieur génie rural, un agroéconomiste, un responsable genre, un assistant de suivi-évaluation, un spécialiste de changement climatique et environnement, un chef comptable, un assistant en passation de marchés et le personnel technique des deux antennes régionales. Le personnel additionnel de l'UCGP sera recruté sur une base compétitive selon les critères spécifiés à l'annexe 3 du présent Accord.

7.2. *Gestion conjointe du Projet et du PADER-G.* Un unique PTBA et plan de passation de marchés sera préparé pour le Projet et le PADER-G qui spécifiera les différentes sources de financement. La même approche s'appliquera à la comptabilité, aux rapports financiers trimestriels, ainsi qu'aux audits annuels du Projet et du PADER-G.

7.3. *Responsabilités.* L'UCGP disposera de l'autonomie administrative et financière nécessaire. Elle sera responsable de la mise en œuvre du Projet au jour le jour. Elle aura avant tout un rôle administratif, de contrôle et de supervision, en ce sens qu'elle assurera: i) la programmation et la coordination des activités; ii) le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités; iii) la supervision et l'évaluation des prestataires partenaires du Projet; iv) la gestion des ressources du Projet selon le Manuel de procédures administratives, financières et comptables; et v) les relations avec les autorités de tutelle y compris l'organisation avec le Fonds des missions de supervision. L'UCGP rendra compte régulièrement à l'Agent principal du Projet et au Fonds.

8. Mise en œuvre

8.1. *Phasage et revue de mi-parcours.* Le Projet sera exécuté en deux phases de durée équivalente. Une revue de mi-parcours sera menée conjointement avec le Bénéficiaire permettant de déterminer si des ajustements au Projet doivent être apportés à mi-parcours.

8.2. Sous la supervision de l'UCGP, les Composantes 1 et 2 seront mises en œuvre par des opérateurs spécialisés sélectionnés conformément aux procédures de passation des marchés applicables pour les activités de formation et d'encadrement, de construction. Les services spécialisés de divers ministères tels que le MAI, le MDPPA, MERH et le Ministère de l'éducation contribueront également à la mise en œuvre des activités. L'UCGP établira des cahiers des charges et signera des contrats annuels renouvelables sujets à une évaluation de la performance avec les prestataires de service précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais d'exécution, les échéances pour soumettre les rapports opérationnels et financiers ainsi que les indicateurs du suivi-évaluation.

9. Manuel d'opérations, Manuel de procédures administratives, financières et comptables et Manuel de suivi-évaluation (les Manuels du Projet)

9.1. *Préparation du Manuel d'opérations.* L'UCGP prépare et finalise le Manuel d'opérations du Projet lequel comprendra:

- a) Les critères d'identification et de sélection pour les activités d'accès aux semences et aux intrants vétérinaires, ainsi que les travaux de construction et d'infrastructure prévus par le Projet;
- b) Les critères d'identification et de sélection pour les activités génératrices de revenus ciblées par le Projet; et
- c) La mise en place de mesures concrètes permettant d'assurer la transparence, la gouvernance, incluant les principes de bonne et efficace gestion du Projet, le suivi et la participation des bénéficiaires aux activités du Projet; et les termes de référence du personnel-clé du Projet et des prestataires de service.

9.2. *Préparation du Manuel de procédures administratives, financières et comptables.* Un Manuel de procédures administratives, financières et comptables unique pour le Projet et le PADER-G détaillera les modalités de la gestion administrative, comptable et financière du Projet ainsi que les procédures de passation des marchés.

9.3. *Manuel de suivi-évaluation.* Le Bénéficiaire, à travers l'UCGP, s'engage à actualiser et finaliser un Manuel de suivi-évaluation du Projet lequel prendra en considération les exigences du Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) du Fonds.

9.4. *Approbation et adoption.* L'UCGP finalise les Manuels du Projet et les soumet au Fonds pour commentaires et approbation. Si le Fonds ne formule pas de commentaires dans les 30 jours qui suivent la réception, ils sont considérés comme approuvés et adoptés. Le Bénéficiaire s'engage à diffuser la version finale des Manuels du Projet aux parties au Projet.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation des fonds du don et du don ASAP.

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur les fonds du don et du don ASAP ainsi que le montant du don et du don ASAP affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories.

| Catégorie | Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS) | Montant alloué au titre du don ASAP (exprimé en DTS) | Pourcentage Hors contributions des bénéficiaires |
|----------------------------------|---|--|--|
| I. Travaux | 2 680 000 | 900 000 | 100% HT |
| II. Équipement et matériel | 390 000 | 400 000 | 100% HT |
| III. Biens, services et intrants | 50 000 | | 100% HT |
| IV. Consultations | 2 570 000 | 780 000 | 100% HT |
| V. Formation | 670 000 | 840 000 | 100% HT |
| VI. Salaires et indemnités | 2 650 000 | | 100% |
| VII. Coûts de fonctionnement | 1 030 000 | | 100% HT ou 82% TTC |
| Non alloué | 1 110 000 | 320 000 | |
| TOTAL | 11 150 000 | 3 240 000 | |

* HT désigne hors taxes

* TTC désigne toutes taxes comprises

b) Les dépenses de travaux relatives à la catégorie I à imputer au financement ASAP concernent les puits maraîchers et les travaux d'aménagement des points critiques dans le cadre du désenclavement des zones de production.

c) Les dépenses d'équipement et matériel relatives à la catégorie II incluent les véhicules. Les dépenses de cette catégorie à imputer au financement ASAP concernent le suivi des changements climatiques, agro-écologique et de la nappe et les kits équipement dans le cadre de la mise en œuvre des Activités génératrices de revenus (AGR).

d) Les dépenses de consultation relatives à la catégorie IV à imputer au financement ASAP concernent l'aménagement des sites irrigués, le suivi du changement climatique, agro-écologique et de la nappe, les activités préparatoires et l'appui à la mise en œuvre des AGR, la gestion des savoirs et communication sur l'adaptation aux changements climatiques et l'appui institutionnel et le dialogue politique.

e) Les dépenses de formation relatives à la catégorie V incluent les ateliers. Les dépenses à imputer au financement ASAP concernent l'aménagement des sites irrigués, l'animation de champs écoles paysans, l'appui à la mise en œuvre des AGR, la formation des techniciens au SIG, le renforcement des capacités des usagers dans le cadre du désenclavement des zones de production, la gestion des savoirs et communication sur l'adaptation aux changements climatiques et l'appui institutionnel et dialogue politique.

f) Les dépenses de salaires et indemnités relatives à la catégorie VI imputées sur le financement FIDA et indiquées dans le tableau ci-dessus excluent les salaires des plantons, gardiens et operateurs radio.

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 200 000 EURO pour des dépenses relevant des catégories II, IV et V pour financer des activités démarrage telles que le recrutement du personnel additionnel du Projet et l'atelier de démarrage.

Annexe 3

Clauses particulières

1. *Procédures de passation des marchés.* Dès l'entrée en vigueur du présent Accord, le Bénéficiaire s'engage à adopter le mécanisme de décentralisation des marchés prévu pour le PADER-G. À cet effet, l'acte pris par le Gouverneur de la Région du Guéra mettant en place une procédure allégée de passation des marchés sera amendé afin que la commission locale gère les marchés de l'ensemble de la zone du Projet.
2. *Patrimoine du PADER-G* Le Bénéficiaire s'engage à préserver le patrimoine du PADER-G (mobilier et immobilier) aux fins de son utilisation par le Projet, et ce dès son entrée en vigueur.
3. *Sélection du personnel du Projet.* La sélection du personnel du Projet se fera de manière compétitive par voie d'appel à candidatures selon une procédure préalablement approuvée par le Fonds. Le recrutement du personnel cadre, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Des contrats d'une durée d'un an renouvelables seront offerts au personnel cadre sélectionné et tout renouvellement sera en fonction de la performance. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations internes et externes de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir une mise à disposition de son employeur avant qu'un contrat lui soit proposé. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels du Projet.

Cadre logique

| Résumé du Projet | Indicateurs clé de performance (indicateur SYGRI (*)) | | | Moyens de vérification | Hypothèses / risques | | |
|--|---|--------------|------------|---|--|---|--|
| | Libellé | Valeur cible | | | | | |
| | | mi-parcours | fin Projet | | | | |
| Objectif global Contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et des revenus des ménages ruraux dans la zone du Projet | <ul style="list-style-type: none"> Au moins 40% des ménages ciblés ont une sécurité alimentaire accrue (nombre de mois de soudure/année) * La prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans passe de X% à Y% *(dépendant de la situation de référence) L'indice d'accumulation des biens a augmenté pour au moins 40% des ménages ciblés) * | 4 000 | 14 000 | <ul style="list-style-type: none"> Etudes de référence Enquête de ménages | <ul style="list-style-type: none"> Stabilité socio-politique et sécuritaire | | |
| Objectif de développement du Projet Améliorer la résilience des systèmes agricoles et de l'économie des ménages ruraux par rapport aux changements climatiques et chocs externes | <ul style="list-style-type: none"> Au moins 60 % des ménages ciblés ont amélioré leurs capacités d'adaptation pour faire face aux risques climatiques (stabilisation interannuelle des rendements, taux d'érosion des sols mesurés dans les sites Sentinel) la (ASAP) La production de céréales a augmenté d'au moins 40% pour au moins 30% des ménages ciblés * Au moins 30% des bénéficiaires ont la possibilité de pratiquer des activités contre saison (ASAP/FEM) Nombre de personnes (hommes et femmes) bénéficiant des services du Projet * (ASAP/FEM) | 6 000 | 21 000 | <ul style="list-style-type: none"> Enquêtes de rendement et de production | <ul style="list-style-type: none"> Bonne gouvernance Pas de catastrophes naturelles majeures | | |
| Composante 1. Sécurisation contre les risques climatiques et intensification des productions agricoles | | | | | | | |
| Effet 1: Les producteurs ont adopté des systèmes de production intensifiés set mieux adaptés aux changements climatiques et durables | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de ménages ayant adopté des systèmes de productions plus intensifs (au moins 3 spéculations sur l'année) Nombre de ménages ayant adopté des variétés de céréales adaptées (cycle court) (FPMA-FEM) Nombre de systèmes de petit élevage plus résilients mis en place | 6 000 | 21 000 | | | <ul style="list-style-type: none"> Enquêtes de ménages | |
| Produit 1.1. La disponibilité de l'eau sur les parcelles de culture est améliorée | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ha aménagés selon les différents types d'aménagement (ASAP/FPMA-FEM) Nombre de ménages bénéficiant de parcelles aménagées Nombre de personnes formées en techniques et/ou gestion d'aménagement * Nombre de structures de gestion d'aménagements opérationnelles | 3500 | 10 000 | | | | |
| Produit 1.2. Des systèmes de production plus intensifs et résilients sont appliqués par les producteurs | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de producteurs ayant bénéficié de différentes mesures d'apprentissage et de formation technique * Quantité de semences de céréales fournies Nombre de membres d'OP de production formés * | 5 640 | 20 720 | | | | |
| | | 35 t | 57 t | | | | |
| | | 430 | 650 | | | | |

| Résumé du Projet | Indicateurs clé de performance (indicateur SYGRI (*)) | | | Moyens de vérification | Hypothèses / risques |
|--|---|--------------|------------|--|---|
| | Libellé | Valeur cible | | | |
| | | mi-parcours | fin Projet | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de femmes leader formées* • Nombre de paysans semenciers formés et appuyés * • Nombre d'auxiliaires de santé animale formés et appuyés * | 40 | 100 | | |
| | | 45 | 95 | | |
| | | 80 | 90 | | |
| Produit 1.3. Des mesures éducationnelles transversales permettent une meilleure appropriation des appuis physiques à l'amélioration de la production | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes alphabétisées * • Nombre de personnes ayant bénéficié de session d'éducation nutritionnelle * • Nombre de personnes ayant bénéficié de session d'éducation environnementale * • Nombre de personnes ayant accès à une information agro-climatique (FPMA-FEM) | 3 000 | 6 400 | | |
| | | 2 500 | 5 700 | | |
| | | 4 000 | 8 000 | | |
| Composante 2. Valorisation des productions et appui aux activités économiques des ménages ruraux | | | | | |
| Effet 2: Les revenus tirés des productions et autres activités agricoles sont diversifiés et améliorés au niveau des ménages ciblés | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages ayant diversifié et sécurisé leurs sources de revenu (ASAP) • Revenus additionnels annuels obtenus par les ménages cibles | | 17 500 | <ul style="list-style-type: none"> • Enquête de référence de • Enquêtes de ménages | |
| | | | + 20% | | |
| Produit 2.1. Le traitement de points critiques et l'aménagement de pistes rurales et sont réalisés | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de points critiques traités contre les risques climatiques (ASAP) (FIDA) • Nombre de km de pistes re-profilées • Nombre d'associations d'entretien de pistes mises en place et formées • Nombre de personnes formées en entretien de pistes * (ASAP) | 55 | 80 | <ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités • Rapports d'ateliers d'auto-évaluation participative • Rapports de supervision | <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de main d'œuvre suffisante en saison sèche pour les travaux HIMO • Disponibilité de petites entreprises et tâcherons qualifiés |
| | | 16 | 26 | | |
| | | 65 | 100 | | |
| | | 40 | 106 | | |
| | | 355 | 530 | | |
| Produit 2.2. Les capacités de stockage sont augmentées et bien exploitées | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de magasins communautaires construits/réhabilités • Nombre de ménages constituant le stock initial de la BS • Nombre de responsables d'OP formés * | 40 | 40 | | |
| | | 2 000 | 2 000 | | |
| | | 600 | 720 | | |
| Produit 2.3. Les activités économiques des ménages sont diversifiées et productives | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant bénéficié d'appuis pour des AGR * (ASAP) • Nombre de personnes formées en technique et en gestion * • Nombre de producteurs participant à des opérations de commercialisation | 2000 | 3000 | | |
| | | 45 | 90 | | |
| | | 350 | 900 | | |